

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE  
DE  
**VILLES-SUR-AUZON**  
(VAUCLUSE)  
TÉL. 04 90 61 82 05

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 21/5/26

ID : 084-218401487-20260521-DDM20\_2026-DE

## DECISION DU MAIRE

### PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20/2026 du 21 MAI 2026

### **OBJET : MAPA POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU CIMETIERE- AVENANT 1**

Le Maire de la Commune de Villes sur Auzon (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 31 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Vu la décision du Maire n°31/2025 en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2025 par laquelle le MAPA des Travaux d'Aménagement du Chemin du Cimetière a été attribué à l'agence COLAS France SRMV de Carpentras 84200 pour un montant de 169 185.00 euros HT,

Considérant que lors des travaux, la chaussée a dû être abaissée de 0.20 ml, le corps de la chaussée a été détruit et doit être renforcé pour le passage de poids lourds fréquent sur ce chemin ce qui induit une plus-value de 25 000 euros H.T.

### **DECIDE**

- De signer l'avenant 1 au MAPA de travaux d'Aménagement du Chemin du Cimetière d'un montant de 25 000 euros H.T., portant le montant total MAPA à 194 185.00 H.T. soit 233 022.00 euros TTC

Fait à Villes-sur-Auzon, le 21 mai 2026

Le Maire,  
Frédéric ROUET